



## contravention contestable avec retrait de point

Par **docflis**, le **15/07/2010 à 18:31**

j'ai reçu 3 contraventions contestables et susceptibles d'entraîner un retrait de point mais la case 'retrait de point' n'est pas cochée.  
que faire dans ce cas?  
est-ce normal d'être verbalisé le même jour, à la même heure mais à des lieux différents?

Par **razor2**, le **15/07/2010 à 18:33**

Bonjour, il faudrait déjà nous en dire un peu plus sur les infractions qui vous sont reprochées, les faits qui vous laissent penser qu'elles sont "contestables", et la façon dont se sont déroulés les événements.  
La perte de points est une sanction administrative automatique. Le fait que la case apposée sur l'avis de contravention "perte de points sur le permis de conduire" ne soit pas renseignée, ne peut pas vous permettre de contester les pvs, mais peut vous faire regagner les points une fois qu'ils seront enlevés...